



AUX PRISES AVEC LA VIOLENCE SEXUELLE DES MINEURS : RECONNAÎTRE ET ENTENDRE UNE FORTE ET PARADOXALE DEMANDE DE JUSTICE

*DEALING WITH SEXUAL VIOLENCE IN MINORS:
RECOGNISING AND HEARING A STRONG
AND PARADOXICAL DEMAND FOR JUSTICE*

Par **Christian BOURG***

Personne ne mérite son propre mérite.
John Rawls

L'unique histoire que le « je » ne peut pas dire est celle de sa propre émergence comme « je ».
Judith Butler

**DOSSIER : LES VIOLENCES
À L'ADOLESCENCE**

RÉSUMÉ

Est ici présenté un dispositif spécifique, à forte dimension partenariale, de prise en charge d'auteurs mineurs de violence sexuelle, associant services socio-judiciaires et soin. Il s'est agi, en effet, au départ de penser ensemble l'agression sexuelle et d'y apporter des réponses concertées. Plus spécifiquement de permettre aux adolescents auteurs de violences sexuelles et à leurs familles de penser le passage à l'acte, son contexte, son impact ; amorcer ou relayer une quête personnelle et collective de sens. À travers la prise en charge éducative et l'évaluation pluridisciplinaire de la situation du mineur par les services éducatifs de la PJJ, les jeunes (et leurs familles) sont accompagnés et soutenus dans une démarche de soin novatrice. Les

partenaires concernés sont partis d'un constat d'échec partagé eu égard à leurs missions respectives et ont décidé de se confronter en commun à d'autres pratiques cliniques (en l'occurrence québécoises) de façon à s'engager ensemble dans une articulation plus efficiente. Après un accueil mitigé au départ, du côté des acteurs psychosociaux impliqués et en raison notamment de points d'appui épistémologiques (abord cognitivo-comportemental) et pratiques (groupe thérapeutique) « inhabituels », le dispositif mis en place depuis huit années a su évoluer et faire reconnaître une certaine pertinence, levant ainsi appréhensions et interrogations eu égard à la problématique de la contrainte, au risque de confusion des rôles, au souci de ne pas générer une « surviolence » chez les jeunes.

MOTS-CLÉS

Empowerment, justice relationnelle, contrainte de sens, construction de soi, thérapie familiale, partenariat, engagement.

* Pédopsychiatre, CH de Novillars, 4, rue du Doct Charcot,
25220 Novillars - bourg-christian@bbox.fr



SUMMARY

We present here a specific arrangement, very strongly based on partnerships, for the management of minors who have committed acts of sexual violence, associating socio-legal services and care. At the outset, the idea was to think together about sexual assault and to provide concerted answers. More specifically, it was to allow adolescents who had committed sexual assaults and their families to reflect on the perpetration, its context, its impact; to set in motion or relay a personal and collective quest for meaning. By managing the education of the minors and the multidisciplinary assessment of their situation by the educational services of the PJJ (Protection judiciaire de la jeunesse – legal protection for the young), the young people (and their families) are accompanied and supported in an innovative approach to care. The partners involved began by noting a shared failure with regard to their respective missions and decided to confront together other clinical practices (in this case, from Quebec) so as to engage together in a more efficient collaboration. After a mixed reception at the outset, from the psychosocial actors involved and in particular because of “unusual” epistemological (first of all cognitive-behavioural) and practical (group therapy) points, the arrangement which was set up eight years ago, has evolved and has had a certain pertinence acknowledged, thus removing any apprehension and questions about the problem of constraint, the risk of confusing roles, the care taken not to generate “super-violence” in the young people.

KEYWORDS

Empowerment, relational justice, constraint of meaning, construction of self, family therapy, partnership, engagement.

La tâche n'est pas toujours facile pour le professionnel de santé en charge du traitement des violences sexuelles tant peuvent être fortes incompréhensions et réactions de rejet. Comment comprendre ? Comment surtout soutenir une pratique et forger un indispensable « travail de conviction » (1) ? Et cette conviction, peut-elle se ressourcer à autre chose qu'au creuset de valeurs citoyennes et démocratiques ?

(1) Réponse de Roland Coutanceau, lors du 7^e Congrès International Francophone sur l'Aggression Sexuelle (CIFAS), Québec, mai 2013, au pessimisme de certains intervenants confiant leur difficultés grandissantes à prendre en charge des auteurs dans un contexte sociopolitique de répression avant tout : law and order.

Au début des années 70, dans un contexte de politiques publiques de santé inventives et généreuses, alors que s'affirment des soins de secteur plus proches de la population, Roger Gentis lance le fameux slogan : *la psychiatrie doit être faite et défaite par tous* (2). Depuis, l'approfondissement démocratique des pratiques et du droit apparaît continu (3). Et pourtant : la question des violences sexuelles semble constituer un îlot de résistance plus ou moins pensable. Face à ces publics dits difficiles (4), opère un réflexe ostracisant de relégation rendant particulièrement ardu le travail de ceux dont la fonction sociale est de « résoudre le problème », car précisément cela ne peut se faire qu'en prenant suffisamment en compte (contre toute relégation) l'empowerment (5) de personnes reconnues dans leurs droits.

C'est sous cet angle, du démocratique et des valeurs citoyennes, du participatif et de l'empowerment, que nous nous proposons de présenter quelques enseignements d'une expérience clinique de huit années de prise en charge d'adolescents auteurs de violences sexuelles (en lien étroit avec le réseau de partenaires, notamment la Protection Judiciaire de la Jeunesse et les services de victimologie). Et avec cette conclusion : le plus souvent ça marche (eu égard à la prévention de la récidive et au-delà) mais au prix d'un tenace travail de conviction apparenté parfois à celui de Sisyphe.

Dans le travail en réseau que nous allons évoquer, il est clair pour nous, et davantage qu'un simple credo, que la clef du changement, le ressort de l'efficace d'un éducatif et d'un thérapeutique pensés solidairement, est la prise en compte de l'empowerment des personnes, leur implication participative à tous les niveaux de l'intervention, de la sanction à la réhabilitation et au soin. L'empowerment, ça marche pour peu que ce soit l'affaire de tous. « De nombreuses institutions des champs social et médico-social, éducatif, judiciaire et sanitaire sont confrontées à des difficultés importantes dans l'accompagnement ou la prise en charge des mineurs qui leurs sont confiés [...]. Les approches traditionnelles et segmentées des acteurs du champ de l'intervention socio-éducative et du champ de la santé mentale ont montré leurs limites dans la réponse aux besoins de ces publics », nous dit une étude INSERM de 2009 (6). Soyons redondant :

(2) La psychiatrie doit être faite/défaite par tous, Maspero, 1973.

(3) Affirmation d'une démocratie sanitaire, loi du 4 mars 2002 notamment ; des valeurs et des pratiques nouvelles autour d'un « partenariat entre égaux ».

(4) Voir l'étude de Lapeyronnie et Kokoref à propos du public des banlieues, Refaire la cité, Seuil, Paris, 2013.

(5) La santé publique apparaît pionnière sur ces questions : Charte d'Ottawa, concept de promotion de la santé, inflexion démocratique des pratiques, voir par exemple le remarquable réseau européen des écoles promotrices de santé créé en 1991, dynamique dans certains pays, à la peine en France.

(6) Santé des enfants et des adolescents. Propositions pour la préserver. Expertise opérationnelle, deuxième édition, 2009, voir notamment Action auprès des mineurs en grande difficulté.

« L'objectif est de favoriser les collaborations des acteurs et des institutions du champ éducatif, social et médico-social, sanitaire, judiciaire, de la police et de la gendarmerie pour la prise en charge des mineurs en grande difficulté (7). » Le dossier recense moult analyses et rapports de ces dernières années aux conclusions convergentes. Pour notre part, nous intervenons dans le cadre d'un CRIAJS (8) aux missions fixées par des circulaires également explicites.

Alors pourquoi Sisyphe ? Doit-on demander, en prenant bien soin de ne pas incriminer au premier chef une simple défaillance d'acteurs, ce qui ne nous avancerait pas beaucoup dans notre recherche d'un travail de conviction. La difficulté est sans doute ailleurs, plus profonde, dans une sorte d'ambivalence, de décrochage sociétal par rapport à ces valeurs, qui fait que le contexte de « justice positive (9) » dont nous avons tant besoin paraît parfois se retirer au fur et à mesure que nous l'approchons. Il ne s'agit pas ici de désirer des institutions saintes et parfaites mais, à minima, des institutions plus justes et soucieuses de leur propre perfectibilité. Or la démocratie ne souhaite pas forcément la démocratie, et la société ne désire pas forcément une société désirable.

La conviction ne saurait se satisfaire bientôt d'un unique sentiment de bonne action. Pour esquisser un pas de plus, on pourrait peut-être s'appuyer sur l'hypothèse suivante (10) mettant en cause les contradictions inhérentes à la logique même du processus démocratique : il est convenu de dire que c'est avant tout à la liberté qu'est dorénavant attaché l'homme démocratique. Or le chemin de cette liberté est parsemé de contradictions et de paradoxes.

En effet, face à cette liberté aussi individualiste qu'adulée, aucune instance ne semble disposer de l'autorité nécessaire pour réunir et forger un consensus de valeurs. « De la science, certes, nous acceptons les sentences, mais elle reste fondamentalement inachevée et inachevable, et si elle peut réglementer certains recoins intimes de nos vies, elle n'a, au final, rien à dire sur la vie elle-même. » Le religieux a fui la place publique pour y faire régner le monde neutre de la science, mais celui-ci n'ayant rien à dire de la vie, c'est à l'espace privé, aux relations privées qu'il revient d'affirmer la vraie vie. En fait, nous n'opposerions la science et sa neutralité que pour mieux asseoir ce à quoi nous tenons le plus, la liberté. Car, pour que nous soyons libres, l'espace public doit être vide.

(7) Ibid.

(8) Centre ressource pour les intervenants auprès d'auteurs de violences sexuelles (circulaire DHOS/DGS/O2/6C no 2006-168 du 13 avril 2006, circulaire DHOS/DSS du 8 août 2008).

(9) Philippe Roch, Quand « justice et police sont comprises comme des écoles de comportement », UNIL, *Vers une nouvelle alliance*, in Vers une société sobre et désirable, PUF, Paris, 2010, p. 437.

(10) Pour une partie de ces analyses nous suivrons Pierre Manent, *Cours familier de philosophie politique* et *Le regard politique*.

Serait ainsi posé ce principe caractérisant notre époque, dit de privatisation des existences. Comment dès lors imaginer une politique publique dans un monde privatisé ? Là, réside peut-être la source de nos difficultés, tout en relativisant l'effectivité de ce principe de privatisation qui doit aussi faire face à de vifs retours de réel (11). Il n'empêche, la tâche n'est pas facile, particulièrement dans nos disciplines : ne sommes-nous pas déjà attendus sur le terrain de la sentence scientifique (12) alors que l'efficace de nos actions ne trouve son juste régime que dans « la vraie vie », celle d'un vivre ensemble fondamentalement et... paradoxalement démocratique (13).

Le travail autour des auteurs mineurs de violences sexuelles nous semble exemplaire des contradictions dans lesquelles nous pouvons nous trouver et du niveau de difficultés rencontré. En effet, dans la plupart des situations les conditions de l'exigence d'une pratique hautement participative apparaissent remarquablement réunies (14) dès lors que le jeu des acteurs ménage un espace propice ; mais le passage à la règle, à un minimum d'institutionnalisation reste, lui, problématique. (15) Comme si, dans ce champ spécifique des violences sexuelles, il n'était jamais possible de sortir de l'expérimentation marginale ou de l'exceptionnalité.

(11) Ne sommes-nous pas en « mini crise » des limites, crise dite d'autorité, dans l'attente sans doute de crises et de limites d'une toute autre dimension, de coups de réel autrement sérieux, ceux d'une nature malmenée, dans une société devenue selon le mot d'Ulrich Beck, une société du risque.

(12) À l'heure d'une psychiatrie biologique conquérante... jusqu'à la bulle spéculative ? Voir *Esprit*, novembre 2011, *La psychiatrie biologique, une bulle spéculative ?*

(13) À titre d'exemple : nos sociétés sont devenues intolérantes à la violence sous toutes ses formes, et particulièrement lorsque les victimes sont des enfants. De nouvelles dispositions (loi de 2007) permettent de lutter plus efficacement contre les violences faites aux enfants en ciblant l'amont du phénomène, au stade dit « préoccupant » (au sens de la loi de 2007). Mais cette intolérance est comme doublée d'une paradoxale tolérance : on peut ainsi s'émouvoir de la sacralisation de huis clos familiaux qui abandonne les enfants aux violences psychologiques et physiques de leurs propres parents. Voir à ce sujet le débat et « scandale » dénoncé par André Vallini qui veut faire de la lutte contre la maltraitance la grande cause nationale 2014.

(14) Les ados répondent présents. Voir le rapport du 18 avril 2008 de la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, *Aspects de l'ordonnance du 2 février 1945 vue par 331 mineurs*, A. Birot, S. Durand-Mouyssel, F. Botella, P. Lavergne, qui met en exergue ce constat : « Les usagers, furent-ils justiciables et mineurs, peuvent exprimer un point de vue cohérent sur la loi et le fonctionnement des institutions qui les prennent en charge. (...) La grande majorité d'entre eux n'expriment pas un rapport conflictuel au droit et à la justice. » Nous retrouvons dans cette étude le discours des jeunes sous main de justice que nous rencontrons, ce qui nous renvoie à nos responsabilités collectives d'adultes en charge d'eux à des titres divers. « Les propos des mineurs, observent les auteurs, peuvent traduire l'intégration du discours parental ou sociétal sur le rôle de la justice pénale. » Mais si « conformisme » il y a, il comporte aussi un pendant qui révèle « l'attente d'un fonctionnement cohérent et compréhensible de la justice pénale, d'un besoin de sécurité et de confiance. (...) Les entretiens avec les mineurs font apparaître, quel que soit le type de mesure ou de peine, un besoin d'expériences de vie valorisantes, de rencontres et d'échanges avec des adultes contenus, disponibles, aux parcours de vie et métiers diversifiés. »

(15) Au fil des CIFAS successifs, on ne voit effectivement pas s'imposer de pratiques généralisées et de routine comme dans d'autres champs du soin.



Pour illustrer notre propos, nous allons nous employer à repérer dans un premier temps quelques contours de cette singularité pour en mieux décrire, dans un deuxième temps, au sein du processus éducatif et thérapeutique mis en place, ce qui peut constituer un sens très fort, partagé par l'ensemble des protagonistes et de nature à mobiliser une toute aussi forte implication participative. Au total : un dispositif qui marche, un contexte d'incompréhension, voire d'hostilité, et la nécessité d'un rude travail de conviction pour l'intervenant.

Et pour clore cette petite parenthèse spéculative, on pourrait encore renvoyer l'embarras du soignant, et la tentation de l'évitement auquel il est exposé, aux thèses de René Girard liant exacerbation individualiste, crise d'indifférenciation et mécanisme victimaire. La conviction n'a pas d'autre choix que de prendre en compte la donne ambiante même si le sort de victime émissaire n'est pas de nature, et pour cause, à mobiliser l'intérêt des foules. La donne en question doit donc intégrer le fait d'une société souvent ultra libérale plaçant indistinctement sur le même plan les forts et les faibles. Peu encline par conséquent à penser la vulnérabilité individuelle, l'inégalité des conditions, cette société privilégiera toujours (?) les théories du choix rationnel (16) face au complexe d'un « agent libre et enchassé à la fois » (17).

(16) Qui posent qu'un individu est a priori rationnel dans ses choix et décisions. Si le délinquant est un individu comme un autre, c'est à dire doué de discernement, capable de choix pleinement rationnels, il convient alors de l'apprécier davantage sur ce qu'il fait, sur ces choix concrets, plutôt que sur ce qu'il est ou est supposé être. Ce qui conduit la criminologie et les diverses pratiques à se centrer plus sur les actes et leur prévention que sur les individus eux-mêmes. Passage d'une criminologie de la personnalité délinquante à une criminologie de l'acte, plus attentive au contexte, à l'environnement propice au passage à l'acte. Or se centrer sur l'acte d'un sujet, porté par un certain type d'environnement plus que par des déterminismes internes, mais au total sujet pleinement responsable, c'est porter l'attention sur la réparation. Avec des effets variables : l'augmentation de la pénalité aux États-Unis (peine de mort, prisons surchargées...) ou, au Canada, le développement de programmes d'éducation civique ou de programmes comportementalistes dans une perspective d'accompagnement à la responsabilisation. A partir de J. de Maillard, *Les ambiguïtés de la politique de sécurité française*, in Le Débat, Gallimard, janvier-février 2008.

(17) Charles Taylor (*Les sources du moi*, Seuil, 1998), nous explique en effet qu'il y a un savoir du sujet humain qui est une façon de décrire celui-ci en troisième personne, comme tout autre processus de la nature. Qu'on peut décrire un sujet « enchassé dans diverses matrices qui le débordent, dont : le corps, l'histoire, la langue, la conversation dont il émerge. » Le savoir de cet enchaînement est, à n'en pas douter, une contribution essentielle, mais, demande en substance l'auteur, a-t-on saisi pour autant avec ce savoir le sujet dans la globalité de son être ? « Le travail philosophique profond, le travail indispensable, ne fait que commencer avec la saisie de cette vérité-là. Comment comprendre, comment décrire la vie d'un agent libre et enchassé à la fois ? Comment comprendre les rapports entre « langue » et « parole », le code et l'action qu'il rend possible ? Prétendre que l'on peut simplement substituer le code à l'action, rendre la langue le déterminant ultime de la parole, c'est couper court à toute la réflexion féconde et intéressante qui pourrait mener à une anthropologie plus riche et véridique ». On renverra aussi aux travaux de Paul Ricœur, « l'homme capable », de Martha C. Nussbaum autour de la notion de « capacité ». M. Nussbaum pose la vulnérabilité comme condition de la rationalité de l'action et, questionnant l'échec de l'utilitarisme contemporain, conduit à penser un agent à la fois actif et perméable aux événements contingents du monde par le biais de l'émotion.

L'intervention psychosociale doit donc apprendre à gérer ces différents niveaux intriqués de complexité et, pour la part qui nous revient, à tenir ensemble liberté et déterminisme.

LA FABRIQUE DES MONSTRES

La violence sexuelle des mineurs est, pour le moins, un sujet de société très sensible. Dans un contexte général d'affaiblissement des cadres institutionnels et d'affirmation individualiste, peu d'écart à la norme sont ainsi l'objet d'autant de « sollicitude ». Qu'il y ait en France 900 000 jeunes inactifs, en déshérence et découragés de tout (18), que le binge drinking devienne un banal rituel hebdomadaire chez d'autres, que nos villes se couvrent de tags (19)... pour ne citer que quelques symptômes épars du malaise, tout cela semble renvoyer au déni ou au fatalisme ambiant ou, peut-être, aux effets collatéraux d'un bien trop précieux pour être questionné, cette inestimable liberté au fondement des sociétés démocratiques. Dans cette mer d'indifférence (éclairée ?) ou de réprobation molle, surgit une figure consensuelle emblématique, l'auteur de violence sexuelle et, pour l'étude qui sera la nôtre, l'auteur mineur de violence sexuelle. Lui, est un réel problème. En relégation jusqu'au sein du groupe de pairs où il est débusqué, avec la violence que l'on sait, en qualité de pointeur. Russel Banks, dans son roman *Lointain souvenir d'une peau* a parfaitement décrit cet enfer qui, au final, n'apporte pas grand-chose, même d'un unique point de vue sécuritaire. Nous garderons en mémoire, et pour éclairer notre propos par leur force de vérité, les tribulations du personnage principal, sans nom propre, dit *Le Kid*. Ce qui est effectivement saisissant dans le roman, c'est cette tension dramatique entre ces mondes monadiques, l'enfant, la mère, la société, et leur incapacité à communiquer.

Difficile pour un sujet adolescent de se relever quand plane ainsi l'ombre du Mal et que l'on se trouve peu ou prou renvoyé à la figure emblématique du monstre.

Cette singularité est d'autant plus complexe à vivre et à comprendre pour l'adolescent lui-même que, bien souvent, le comportement sexuel déviant pénalelement sanctionné a été précédé de passages à l'acte dits « problématiques », banalisés du fait de marges d'interprétation fluctuantes de la part des adultes témoins. Il existe donc comme un point catastrophique à partir

(18) Journal *Le Monde*, édition du 2 juin 2013, « En France, 900000 jeunes en déshérence ».

(19) La démocratie a un coût, voir notamment Bruno Bernardi, *Le principe d'obligation, Sur une aporie de la modernité politique*, Vrin, Paris, 2007.

duquel trop c'est trop. Et un adolescent limite peut d'un coup devenir un monstre. Qui s'implique dans un CRIAVS sait combien les affaires de ce type sont courantes (20) avec, à la clef, un formidable parcours d'exclusion pour des sujets jeunes ou très jeunes qui peuvent se voir fermer toutes les portes des institutions scolaires ou éducatives, et être l'objet d'ostracisme violent au sein même de leur famille. Epreuve d'autant plus délétère qu'aucune théorie mathématique des catastrophes ne leur a permis d'anticiper le point de basculement de la banalisation à la (sur)dramatisation. Tracé non lisible d'une ligne blanche reconnue après-coup. Tache aveugle et moment de tous les dangers, de sur ou de sous estimation, tant manque la capacité à rétablir de la continuité. On sait que bien des auteurs de violence sexuelle commencent leur carrière déviant à l'adolescence et l'on sait également que les actes les plus violents sont commis par des adolescents. On a encore fini par reconnaître les profonds dégâts personnels, familiaux et transgénérationnels que peuvent causer chez certaines victimes les violences sexuelles. Mais on a bien de la peine à comprendre encore le cercle de déchaînement de violence réciproque dans laquelle ces jeunes auteurs peuvent se trouver piégés et sans recours. Avec pour effets, un renforcement négatif et un acharnement à persévéérer dans le nuisible, ou un retournement contre soi et une adhésion-appropriation à la légitimité de la violence victimaire conduisant alors au suicide. Destin dans l'ordre des possibles et bien décrit par Banks pour quelques uns de ses anti-héros. On pourrait cyniquement remarquer qu'il ne s'agit là que d'un ratage limité à quelques individus. On verra plus loin qu'auteurs mineurs et victimes sont issus généralement du même environnement de proximité, liés par des ramifications transgénérationnelles diverses, ce qui fait qu'un passage à l'acte comme son traitement peut impacter un cercle beaucoup plus large de personnes. Ainsi esquissé à grands traits, le tableau n'apparaît pas particulièrement réjouissant. Nous avons évoqué la désorientation généralisée des professionnels face à ces affaires, conduisant parfois à l'évitement ceux qui ont en charge de soulager la souffrance psychique, et les autres au repli sur la logique stricte de leur métier. Avec au total un énorme gâchis, des interventions juxtaposées, sans lien entre elles, sans vision partagée et objectifs communs alors même que, de cette articulation bien comprise, peuvent surgir d'extraordinaires opportunités de résolution. C'est donc de cette autre voie, moins utopique qu'il n'y paraît, que nous voudrions témoigner. Voie réaliste dès lors que les circonstances autorisent l'expression d'une stratégie commune malgré un contexte d'obstacles qui font cela n'est pas le chemin le plus probable.

(20) La gravité d'une affaire comme celle du viol et du meurtre de la jeune Agnès à Chambon-sur-Lignon n'a pas à nous précipiter dans tous les amalgames et à nous absoudre de toute réflexion.

De quoi s'agit-il ? Quelles seraient les circonstances de nature à faire basculer les choses ?

LE DISPOSITIF DE SOIN, PRINCIPES, CONTEXTE

L'offre de soins, dont nous présentons maintenant les grandes lignes, est développée au sein d'un CRIAVS Mineurs. Les jeunes sont accueillis dans les locaux de la Maison de l'adolescent de Besançon. La base du travail est la thérapie de groupe utilisant divers outils de médiation, associée conjointement à une mobilisation active des familles. Mais la particularité sur laquelle nous voulons insister est, on l'aura compris, le soin donné à l'inscription dans une dynamique globale qui débute avec l'interpellation, la qualification judiciaire des faits, le sens donné aux actes, se poursuit avec la sanction qui en découle, pour aboutir, idéalement visée, à une scène finale de pacification où les relations deviennent à nouveau possibles entre acteurs, auteurs ou victimes (issus généralement du même environnement, famille ou proche entourage).

L'arrière-fond commun sur lequel nos interventions professionnelles se déroulent est celui de la mise en œuvre des grands principes de justice : reconnaissance du mal causé et réparation symbolique pour la victime. Prise de conscience, responsabilisation et retour vers la loi commune, pour l'auteur. Préservation du contrat social pour la société, voire renvoi à un « sacré républicain » où le crime est compris comme atteinte à l'humanité de l'homme. Cette dimension à proprement parler de philosophie politique, lorsqu'elle bénéficie d'une telle mise en perspective, nous semble avoir un rôle déterminant dans la dynamique de changement individuelle et collective. Cela, parce qu'elle prend en compte les besoins les plus concrets des personnes : besoins de la victime face une attente de justice donnant droit à réparation ; besoins aussi (peut-être parmi les plus sous-estimés) de reconnaissance pour l'agresseur face des injustices subies (21) mais dont le droit à réparation ne peut se faire au détriment des autres. Au total, un besoin commun de comprendre et reconnaître ce que chacun a traversé pour en arriver là où il est arrivé. Si l'injustice qui ne peut se dire est un des ressorts de la transgression, elle appelle en retour une éthique des relations à laquelle peut se ressourcer une culture professionnelle partagée de la bientraitance.

Concrètement : les groupes se déroulent dans les locaux neutres et accueillants d'une Maison de l'ado-

(21) Nous nous référons au concept de justice relationnelle de Boszormenyi-Nagy (cf. plus loin) à la base d'une thérapie familiale dite contextuelle. La thérapie a alors pour but de verbaliser les comptes relationnels, elle met l'accent sur les notions de loyauté, fiabilité, dette et don. Elle travaille à l'état des lieux de la confiance ébranlée, à la remise en dialogue des proches empêtrés dans des histoires à forts enjeux éthiques.



lescent. Le rythme des rencontres est hebdomadaire, pour trente séances de deux heures chacune, soit, si l'on exclut les vacances scolaires, une année de travail en groupe. Y sont accueillis cinq à six jeunes âgés de 13 à 18 ans avec, pour veiller à une bonne dynamique groupale, un minimum de souci d'homogénéité d'âge, de maturité, de problématique pénale. Les familles sont étroitement associées au travail, nous les rencontrons selon une fréquence mensuelle. L'intervention se situe en présentenciel ou postsentenciel. Un positionnement fort du jeune et de ses parents dans la démarche de soin permet effectivement souvent une intervention en préjudiciel : démarche personnelle et volontaire du jeune et de ses parents dans l'attente de décisions de justice dont on s'est déjà approprié le sens et le fondement. Dans tous les cas l'autorité administrative ou judiciaire est située. Sont également demandés une reconnaissance minimale des faits et un engagement personnel à suivre l'ensemble du programme et à en accepter les contraintes. Cet engagement est formalisé par la signature d'un « contrat d'engagement » qui énonce les obligations mutuelles liant le jeune, ses parents, l'éducateur PJJ référent, les deux thérapeutes (en l'espèce psychologue, psychiatre, ayant l'expérience du travail avec les victimes). Moment à forte teneur symbolique pour l'adolescent.

L'entrée dans le groupe est donc préparée par une période plus ou moins longue d'entretiens individuels et familiaux (étayage, prise de conscience, construction de l'alliance). Compte tenu qu'est proposée en post-groupe la poursuite d'un travail individuel, la prise en charge peut s'étendre sur une période de trois ans.

La première demi-heure de séance de groupe est consacrée à un temps de détente goûter. La convivialité étant une condition nécessaire (mais non suffisante) de la réflexivité, de la responsabilisation, de l'accès à la complexité de soi... à partir de cette contrainte nouvelle, « contrainte de sens » (22) que

(22) Cf. : Antoine Garapon et Denis Salas, *Pour une nouvelle intelligence de la peine*, in *Esprit*, octobre 1995. « La justice est un contrainte de sens avant d'être un contrainte physique, [elle] participe à cette reconstruction identitaire en imposant un sens à l'action de l'individu (...) Le juge donne au sujet le véritable nom de ce qu'il a fait : coups et blessures, escroquerie, violences à enfants, etc. La réinscription dans le symbolique passe par la réinscription dans le langage, l'institution des institutions. La dimension autoritaire n'a de sens que pour donner du poids au langage, aux paroles du juge et aux engagements pris devant lui (...). C'est à partir de cette violence symbolique de la qualification (à distinguer de la violence de l'interprétation qui n'est jamais du ressort du juge), c'est-à-dire du sens indisponible, que peut travailler le psychiatre. On a commis l'erreur de croire que la psychiatrie pouvait soigner seuls certains comportements déviants en se passant du judiciaire. C'est pourquoi les psychiatres disent à présent aux juges : *Rappelez la loi, après on pourra travailler*. L'identité narrative, c'est ce travail nécessairement personnel que la justice et la psychiatrie aident chacune à leur place ». L'exigence nouvelle du droit de punir, poursuivent ces auteurs, conduit à « cesser de croire que la justice a accompli son rôle quand la sanction est prononcée. » La poursuite de l'action judiciaire passe par la réinsertion, par la responsabilisation, par le ré-engagement, par la capacité donnée au sujet « de se réapproprier son histoire, d'intégrer l'acte qu'il a commis dans sa propre histoire, bref de reconstituer sa propre cohérence narrative ».

représente la confrontation à la loi. Importance donc de l'articulation d'une ferme guidance éducative menée par la Protection Judiciaire de la Jeunesse et du soin qui, quant à lui, interpelle le sujet sur un autre registre, celui de son humanité pleine et entière et dont l'éthique première a à se nourrir du slogan : « vous valez mieux que vos actes » (23). Avec le souci constant d'un ton juste qui sache garder en ligne de mire la gravité des faits commis, et les risques tant de banalisation des actes violents que de sur-victimisation de leurs auteurs.

Déroulement des séances de thérapie de groupe et contenus : un livret de présentation et d'accompagnement individualisé est remis en début de groupe. Les premières rencontres se centrent sur la connaissance mutuelle et la construction de l'alliance, mais très rapidement il s'agit d'entrer dans le vif du sujet : énoncer à voix haute, devant les autres, pourquoi on est là, de quels faits on se juge responsable, comment les événements ont été vécus : réactions et souffrance des victimes, dévoilement, garde à vue, réactions de l'entourage, rencontre avec le magistrat, impact concret sur la vie personnelle et familiale. Un temps important est consacré à l'analyse du processus de passage à l'acte, puis divers thèmes sont abordés selon un ordre variable en fonction de la dynamique du groupe, et toujours dans ce souci de recherche d'une dialectique subtile visant à intégrer événements dramatiques indélébiles et reprise d'un parcours de vie basé sur la prise de conscience et la résilience. Les adolescents nous disent que le groupe est un des rares lieux où ils peuvent parler des faits eux-mêmes, et ainsi nommer « l'inavouable ».

Les thèmes abordés au fil des séances : la compréhension du vécu des victimes, le développement de l'empathie ; se connaître, connaître sa famille, son histoire, travail sur le génogramme, réflexion sur les places familiales et leur intrication ; travail sur des situations concrètes dans une perspective de développement des compétences psychosociales, appel à des techniques de résolution de problèmes. Abord de thèmes plus généraux, la loi, les droits, les devoirs, les obligations, le fonctionnement de la justice ; la sexualité, l'amour, la violence dans les relations, le respect de soi, le respect de l'autre ; la relation aux parents, le choix des amis. Des supports pédagogiques vidéo sont utilisés, projections de films notamment ; rencontres avec certains adultes professionnels (avocate, intervenants de victimologie...). Ces séances d'information nous semblent, dans ce contexte, revêtir une qualité d'authentique médiation thérapeutique, en tout cas c'est ce à quoi nous nous employons. En fin de groupe est organisé un temps de bilan et d'évaluation : temps de groupe, puis temps individuel et familial, puis avec l'éducateur PJJ qui pourra faire remonter au magistrat

(23) Selon le mot de Paul Ricœur.

l'information élaborée en commun avec le jeune et sa famille, et avec l'accord explicite de ceux-ci. Dans notre expérience, les jeunes apparaissent très attachés à ce point et soucieux de cette reconnaissance par le juge, après jugement. Ce que nous pouvons interpréter comme un désir de société (24), un désir d'inscription nouvelle dans le jeu social, avec... ses codes, ses règles, ses contraintes.

PRÉALABLES ET PRÉSUPPOSÉS. QUELLE DEMANDE DE JUSTICE ?

Nous avons posé en préambule qu'il existait chez les jeunes auteurs de violence sexuelle une forte et paradoxale demande de justice, paradoxale en ce qu'elle pouvait constituer un des ressorts majeurs du passage à l'acte. Comment la comprendre et comment la prendre en compte ?

Cependant et auparavant il faut réaffirmer avec force que rien n'est possible s'il n'est pas répondu à cette première condition de possibilité d'un soin que représente la butée opposée à l'acte : la sanction, posée ou à venir. À partir de ce constat (25) que les sujets violents n'arrivent à penser que lorsqu'on arrête leurs actes. Très clairement donc : pas de modification possible du fonctionnement psychique, pas de réflexivité à espérer sans ce coup d'arrêt préalable. Sans articulation à la parole « contrainte de sens » du juge.

Cela étant dit et fait, la deuxième et fondamentale condition nous semble résider dans cette demande de justice qui appelle un effort de lecture et un besoin de contextualisation pour lesquels le concours de la famille est indispensable.

Les programmes socio cognitifs de prévention de la récidive mettent en avant l'objectif de développement des capacités d'empathie. Or l'inempathie reste un noyau dur particulièrement rétif, peu sensible à l'injonction, la menace, l'intimidation, la vindicte publique, la honte, le traitement moral, la peur du gendarme, la persuasion, l'explication, l'appel à la raison... Autant donner des menus à des affamés, pourrait-on dire. Il y a là, à l'évidence, un point de résistance très fort. Et dans notre expérience, cette posture d'évitement à l'égard de la souffrance de la victime est quasi constante. Ce qui conforte les réactions de rejet de l'entourage, « il ne comprend pas, il ne veut pas comprendre », et la violence réciproque des incompréhensions. A cet endroit, évoquer la question du Mal radical pour éclairer cette rhétorique ne nous avance

pas beaucoup, en revanche, reconnaître le fait quasi expérimental que la perte de l'estime de soi autorise toutes les transgressions (26) peut nous aider à identifier un type d'injustice généralement laissé dans l'ombre et au premier chef par celui-là même qui la subit. Reconnaître préalablement ces injustices semble effectivement changer la donne. Ceci a sans doute à se réaliser à plusieurs niveaux. Pour notre part, dans le soin, nous nous référerons à la thérapie familiale dite contextuelle d'I. Boszormenyi-Nagy et à la notion de justice relationnelle que cet auteur développe comme un des quatre organisateurs fondamentaux de la relation au côté du factuel, de la conflictualité intrapsychique et du jeu des purs rapports de force. Ce qui nous permet de co-construire avec le jeune et sa famille l'hypothèse d'une « causalité » mettant en jeu les blessures relationnelles et les dénis de reconnaissance qui ont pu, dans l'histoire du sujet, laminer l'estime de soi à l'insu même du fauteur. Boszormenyi-Nagy (27) fait valoir, en effet, qu'au milieu des siens, en famille, en couple, dans la relation à ses enfants, dans son groupe d'appartenance, l'homme ne sait pas ce qu'il donne et par là, ne sait pas ce qu'il vaut. Il n'est pas maître des conséquences de ses actes d'échange, des paroles adressées. Sans dialogue, elles lui échappent. Les rapports humains ne sont pas transparents, ils ne sont pas représentables comme tels. C'est par le dialogue, par l'interpellation mutuelle qu'ils peuvent lever cette opacité. L'intérêt de cette approche est multiple. Il permet une implication moins culpabilisante et plus acceptable pour la famille, précisément face à des familles réputées difficiles d'accès. Et pour le jeune, l'avancée vers l'hypothèse que son passage à l'acte violent, aussi répréhensible soit-il, n'est pas et pour autant totalement dépourvu de *sens* (mais sens indisponible) ou de *fondement*, enclenche une dynamique puissante de confiance. Dès lors, le changement de regard sur soi peut ouvrir la voie à la responsabilisation et aider au dessilement du regard sur la victime. Boszormenyi-Nagy parle de légitimité destructive et d'ardoise pivotante pour décrire ces déplacements. La victime paye à la place de, certes, mais la facture, par delà l'erreur de destinataire, n'en demeure pas moins bien réelle. Car rien ne se perd et tout se crée en matière de justice relationnelle. « Tout se passe comme si nos actes s'inscrivaient dans un 'grand livre' de comptes, pour y être enregistrés et y faire archive » (28). Des plus délétères est l'ignorance de cette culpabilité qui n'a pas été dite, active en raison précisément du fait d'être tue. « Pour que je sache mon injustice –

(24) Voir plus loin la référence aux théories de la reconnaissance. Les relations interpersonnelles sont porteuses d'attentes normatives en recherche d'une traduction institutionnelle.

(25) Voir Maurice Berger, Soigner les enfants violents, Dunod, Paris, 2012.

(26) Bernard Stiegler, Passer à l'acte, 2003 Aimer, s'aimer, nous aimer, Galilée, Paris, 2003.

(27) Nous emprunterons notamment à Pierre Michard, La thérapie contextuelle de Boszormenyi-Nagy, De Boeck.

(28) Paul Ricœur, *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil, p. 187.



pour que j'entrevoie la possibilité de la justice – il faut une situation nouvelle : il faut que quelqu'un me demande des comptes » (29). C'est ce à quoi va s'employer un travail familial de « mise en intrigue ». Mais il faut aussi que ce sens soit plus largement partagé, conformément à notre hypothèse de départ d'une compréhension systémique du changement, faisant que le soin ne peut avoir de sens à lui seul pour le sujet s'il n'est pas porté par un contexte plus large de reconnaissance et, par là, de légitimité. Dans son livre, *Le laboratoire des cas de conscience*, Frédérique Leichter-Flack (30) pose la question de comment rendre justice quand il n'y a ni responsable, ni coupable assignable autre que... la dureté de la vie. L'injustice la plus fondamentale étant celle de la condition humaine. Intégrer cette donnée est précisément, selon l'auteure, tout l'art de la justice de Salomon : « c'est parce que Salomon a compris toutes les *raisons* de la mère privée d'enfant qu'il a pu la démasquer. Comprendre toutes les raisons d'autrui, jusqu'à celle qu'autrui ne connaît pas lui-même, non pour y abandonner son droit à juger, mais au contraire pour le faire avec plus de justesse, donc plus de justice : est-ce cela l'intelligence du cœur dont Salomon aurait reçu le don ? À mi-chemin entre la tentation de la psychologie, trop humaine, et la tentation de la morale, trop inhumaine, ne serait-ce pas là une bonne définition d'une éthique de la justice ? »

Au total et contre l'utilitarisme, il convient de prendre en compte un petit peu de cette complexité des choses en abandonnant les « ou bien, ou bien » réducteurs, les oppositions trop binaires conduisant à choisir entre répression ou éducation, normalité ou monstruosité, banalisation ou stigmatisation, « je » libre ou agent enhâssé.

Dans le débat (31) qui met en exergue les arguments du déterminisme social, il nous faut avec force oppo-

ser les convictions et raisons de toute une tradition de pensée humaniste et affirmer, qu'*in fine*, l'individu face à ses actes reste sans excuses. Mais encore faut-il méanger un temps pour chaque facette du sujet, temps d'un agent enhâssé, temps d'un sujet libre, un temps propice à l'expression de « l'intelligence du cœur ». Et le temps pour tous d'assumer et de perlaborer l'affaire. C'était la (quasi et fort sage) conclusion d'un des ados du groupe. Nous avions partagé ensemble un moment de forte émotion autour d'un récit de maltraitance confié au collectif par un jeune, victime d'une adversité majeure, véritable « traumatisme développemental ». L'« anecdote » était que son père lui avait passé par la fenêtre de leur appartement du dixième étage ses jouets et... son chat, cela alors qu'il était âgé de cinq ans. Trace traumatique indélébile mais qui, de par ce caractère précisément, appelait un moment dialectique de relève, qui avait fini par s'énoncer ainsi : « Oh toi, avec ton chat volant ! C'est toujours la même chose. » Remarque formulée par un double, expert également et malgré lui en malheur familial.

Au total, il est clair que la construction d'un travail de conviction passe par la prise en compte de cette question de l'empowerment, de « l'homme capable » que l'on pourrait articuler aux théories de la reconnaissance (32) avec cette idée forte que « la saisie réflexive de soi est à chaque fois contemporaine de l'expérience d'un « je peux » sous une forme spécifique : pouvoir dire, faire, raconter, pouvoir se tenir soi-même comme l'auteur de ses propres actes » (33).

Quelques soient les formes et les registres de l'empowerment, le retournelement d'une logique d'exclusion en logique positive passe par une affirmation de soi, selon « une participation [qui], pour être crédible, suppose un travail sur soi en même temps qu'un travail avec les autres (34) ».

INTERVENIR AVEC LE CONCOURS DES FAMILLES AU PLUS PRÈS DE LA COMMISSION DE L'INFRACTION

D'un point de vue purement clinique tout pousse à agir préocurement, en préjudiciel, dès lors que l'on dis-

(32) Axel Honneth définit la reconnaissance comme la confirmation par autrui de l'idée qu'un individu se fait de sa propre valeur. Ainsi, la reconnaissance a lieu chaque fois qu'un individu reçoit des autres le moyen de se rapporter positivement à lui-même, que ce soit comme membre d'une communauté, comme sujet de droit ou comme partenaire social. L'identité d'un sujet est acquise dans une socialisation et non donnée dans une nature. Ce qui débouche sur ce paradoxe : le sujet a besoin des autres pour devenir autonome. L'autonomie est un projet et ce projet suppose la collaboration des institutions.

(33) Selon Paul Ricœur, voir Nathalie Maillard, *La vulnérabilité : Une nouvelle catégorie morale*, Labor et Fides, Genève, 2011, notamment : « Je peux, donc je suis. Une phénoménologie de l'homme capable ».

(34) Michel Kokoreff et Didier Lapeyronnie, déjà cités, *Refaire la cité*, Seuil, Paris, 2013, p. 95.

pose d'un positionnement clair du jeune et de sa famille. Face au chamboulement de la révélation et à la perspective de conséquences judiciaires et sociales conséquentes, les familles sont en demande d'aide et de soutien. Et de fait, travaillant dans une Maison de l'adolescent, nous les rencontrons souvent à leur initiative dans ce contexte critique qui se révèle des plus propices pour construire une alliance de qualité et durable. Mais cela ne peut se faire que, insistons encore, s'il y a confrontation à la loi, et possibilité d'une collaboration d'emblée entre PJJ et service de soin, guidance éducative et soin. Jeunes et familles ne s'inscrivent dans une dynamique positive que s'ils disposent d'informations cohérentes, fiables, assorties de la perspective d'une « issue par le haut ». Les familles ont besoin de se sentir respectées et écoutées, informées de leurs droits pour assumer leurs devoirs. La rencontre quasi simultanée avec des discours différents, mais articulés et complémentaires (parole du juge, discours de la Protection judiciaire, accueil soignant), a un effet rassurant ; procure les ressources nécessaires pour assumer l'événement, le réfléchir, l'inscrire dans un sens commun, prendre les responsabilités requises.

Peut se construire alors cette dynamique décrite plus haut de justice positive. Dans ce contexte, qui demande une préparation minutieuse du positionnement des acteurs (d'où l'intérêt d'un partenariat formalisé), le premier souci des familles est de tirer l'affaire au clair : « Que s'est-il exactement passé, qu'est-ce que notre enfant a fait au juste, quels effets pour la victime, quelles vont être les suites de l'affaire et les conséquences pour chacun ? Que devons-nous et que pouvons-nous faire ? » La thérapie apparaît alors comme une ressource : « il nous faut comprendre, on doit être aidé ». Et avec ce sentiment partagé qu'on ne s'y engage que si les faits sont établis, reconnus : « il faut que tu dises la vérité de ce que tu as fait, sinon, ce n'est pas la peine de quoi que ce soit ; dire la vérité te soulagera ». Ce discours participatif de responsabilité n'est pas systématique, loin s'en faut, mais dans notre expérience c'est le plus courant. On constatera donc, aussi et en passant, que ce travail conjoint participe au dévoilement de la vérité (35).

Toujours dans le registre des arguments en faveur d'une intervention précoce et pluridisciplinaire, on ne soulignera jamais assez (36) les risques majeurs de passages à l'acte, auto ou hétéro agressifs, liés aux bouleversements de la révélation.

Cette précocité de l'intervention n'a pas été sans poser de problème au départ, notamment pour les profes-

(35) Lorsque l'alliance est construite avec la famille, que la contextualisation est en marche, apparaît ce besoin de dire les choses, de « se débarrasser du fardeau » et de « repartir du bon pied ». L'adolescent reconnaîtra plus facilement les faits au sein de cette constellation bienveillante.

(36) D'où l'intérêt de formations croisées impliquant tous les acteurs, notamment les services de police et de gendarmerie.

sionnels extérieurs au soin, et eu égard aux principes fondamentaux liés aux libertés individuelles ou à la présomption d'innocence. Au sur-respect très formel de certains principes ne faut-il pas opposer en pratique la capacité des personnes à se saisir des situations et de leurs droits ? Que reste-t-il en effet des préventions évoquées dès lors que jeunes et familles se saisissent des problèmes, apparaissent pleinement acteurs en tant que justiciables et usagers des services conformément à leurs droits, dès lors que les choses se déroulent en toute transparence et que les différentes étapes sont reconnues, soutenues aux divers niveaux requis.

Lorsque le processus s'inscrit dans « une contrainte de sens » forte où le juste se construit et se dit, l'attente est une attente de confiance car, pour reprendre un langage ricœurien, après la sanction vient le temps de la réhabilitation, et sur ce fond éthique : « tu vaulx mieux que tes actes ». Dans cette conjoncture très favorable, voire idéale, mais qui en pratique nous semble souvent à portée de main, la question du soin obligé se pose marginalement, ou ponctuellement, à titre d'effet starter. La demande de soin est anticipée par les familles : ou du fait que le premier aidant accessible et disponible face au trauma de la révélation a été l'interlocuteur soignant, ou du fait que le partenariat soutienne le sens et l'attrait du soin, parce qu'il inscrit dans un dispositif articulé et cohérent. Demeurent des situations où le magistrat ordonne une obligation de soin pour le jeune. Dans notre expérience et au total, si des familles sont en mesure d'engager une thérapie librement et sans aucune pression, beaucoup ont cependant besoin d'un accompagnement judiciaire, d'une « incitation », pour assez rapidement se réapproprier les choses, devenir acteur du processus de soin et soutenir leur enfant de façon déterminante dans son cheminement.

DERRIÈRE LE PASSAGE À L'ACTE, UNE HISTOIRE DE FAMILLE : LA PLACE DU TRANSGÉNÉRATIONNEL

Des études récentes (37) montrent l'importance statistique d'évènements traumatiques de nature sexuelle dans l'histoire personnelle des parents de jeunes auteurs. La révélation d'une agression sexuelle est en effet souvent l'occasion de la mise au jour de secrets

(37) Cf. travaux sous la direction de Monique Tardif, en cours de publication, communication CIFAS 2013. Au cœur de la problématique, la famille : environ 80% des familles ont vécu des changements importants, ruptures des liens familiaux, ruptures sociales, difficultés financières, dans tous les cas mise à l'épreuve des capacités d'adaptation des mineurs. Antécédents de victimisation sexuelle chez la mère dans 40% des cas, antécédents de victimisation sexuelle chez les pères dans 10% des cas, antécédents de victimisation sexuelle chez l'adolescent dans 27% des cas.



soigneusement enfouis, de ramifications complexes engageant, par delà l'implication des seuls auteur et victime, une « histoire de famille ». Il est tentant d'évoquer une sorte de piège transgénérationnel tant peuvent apparaître déterminants les effets de résonance ou d'interdépendance entre sujets d'un même groupe d'appartenance et leur impact en termes de conduite déviant. Le passage à l'acte pouvant détenir alors une valeur salvatrice d'interrogation et de tentative de résolution. Mais encore faut-il que l'insu puisse être porté au jour.

Comme dans l'exemple suivant : une mère, longuement victime dans son enfance de violences sexuelles de la part de son père, vient consulter après avoir surpris son fils de 14 ans à pratiquer des gestes sexuels sur sa petite sœur de 10 ans. Cet événement lui permet dès les premiers échanges de révéler le lourd secret et d'en supposer certaines ramifications délétères dans la vie de famille. Elle fait état par ailleurs d'une scène traumatisante et fort culpabilisante au moment de la naissance de son fils : lorsque la sage-femme lui met dans les bras le nouveau-né, elle « le rejette violemment », car dit-elle, « il a pour moi à ce moment le visage de mon père [incestueux] ». Cette scène et son contexte pourraient, pense-t-elle, éclairer le comportement de son fils. Dès lors, l'inceste frère soeur à la deuxième génération peut être inscrit dans une toute autre perspective, tout au moins ouvert à des interrogations qui en déroulent la possible complexité et évite les réductions simplificatrices et excluantes.

Mauvaise fée, mauvais sort, mauvais œil, on sait depuis des temps immémoriaux que lorsque les parents mangent les raisins verts, les enfants ont les gencives agacées. Si le retour du clivage parental, si le trouble non symbolisable et ainsi d'autant plus actif, échappe à l'enfant qui le vit, il existe en revanche souvent une prescience de ces enchaînements chez les parents, plutôt prompts à les évoquer pour peu d'une bonne alliance thérapeutique.

Peut-on être méchant par hasard questionnaient les tragiques à l'aube du monde occidental ? Comment notre fils a-t-il pu commettre cet acte, demandent les familles. Et lorsque l'on a consacré plusieurs séances familiales à démontrer les ressorts de ce qui ressemble à un piège implacable... contre l'inéluctable destin, se dresse le jeune qui déclare (38) : « Tout cela n'a rien à voir avec mon passage à l'acte, je sais maintenant pourquoi j'ai fait cela, il n'y a qu'un responsable, c'est moi. Ma copine m'avait lâché parce que je n'avais pas su y faire, j'étais trop timide. Je me suis entraîné sur cette gamine de cinq ans, c'est ma connerie. C'est moi le responsable. Mes parents n'ont pas à s'accuser. Que

ma mère ait subi un viol au même âge que celui de ma victime et par un adolescent de mon âge à moi, cela n'a rien à voir ». En fin de travail de groupe, ce jeune nous avait confié sa honte, alors qu'il « rigolait » avec des copains à la sortie du lycée, d'avoir pu être surpris dans cet état d'hilarité par le père de la fillette abusée qui passait en voiture à proximité et par hasard. « Il m'a vu rigoler, qu'a-t-il pensé de moi après tout ce que je leur ai fait ? » On ne peut ici se livrer à de longs développements cliniques. Soulignons cependant le fait que, plus nous avancions avec ce jeune et ses parents dans la description d'un transgénérationnel d'allure quasi déterministe (duriable, insistant, redondant), plus se construisait chez le garçon lui-même un sens aigu de la responsabilité et, ce faisant, une capacité retrouvée à s'affirmer, à assumer son acte délictuel et à en gérer au mieux les conséquences. Avec au total pour résultat un apaisement général, individuel et familial. Comme si ce dire ensemble autour d'un transgénérationnel énigmatique, aux effets paradoxaux, fort d'une étrangeté insaisissable, permettait de cicatriser les blessures, vider les tensions, assumer la contrainte de sens et se libérer pour d'autres disponibilités.

LA « VIOLENCE DE L'INTERVENTION » ?

La question de la violence de l'intervention fut l'objet de longs débats au sein du réseau de partenaires (sur fond de réforme de l'Ordonnance de 45 et de retour en force d'idéologies utilitaristes). La confrontation du jeune à son passage à l'acte dans la thérapie de groupe représente en effet un temps incontournable. Aussi est-il légitime de questionner ce que peut signifier pour ces jeunes adolescents la confrontation à leur passage à l'acte sur une scène publique de « thérapie de groupe », alors même qu'ils ont à faire face, et souvent dans une grande solitude, à une série d'épreuves peu ordinaires à leur âge. Ne prend-on pas alors le risque d'ajouter une violence inutile et nocive ?

On doit constater que les jeunes tiennent un discours largement convergeant pour trouver dans le groupe aide et soutien à un moment où l'environnement familial peut être défaillant, voire rejetant et où il faut jongler avec la vérité, dissimuler les faits, la délinquance sexuelle faisant consensus dans l'opprobre. On a d'ailleurs souvent l'impression dans ces situations de tendre la main secourable à quelqu'un qui se noie et... qui immédiatement s'en saisie. De plus, l'articulation guidance éducative et soin, le lien entre partenaires, permet de préserver l'espace de soin et d'en accentuer l'effet contenant. Est mis en valeur la différenciation de logiques devenant de ce fait plus opérantes, chacune dans leurs finalités propres. Nous sommes ainsi toujours assurés de rester en position métá, accompagnant le jeune dans sa confrontation personnelle à loi,

(38) Autre vignette clinique. Propos de Luc, jeune du groupe, dont le père avait très mal vécu la révélation jusque là « cachée » d'une partie de la vie antérieure de sa femme. Ce qui avait déclenché de fortes tensions dans le couple.



à ce sens contraint que nous avons évoqué. Ce positionnement permet de rester dans l'aide et de ne pas glisser dans le contrôle tout en évitant la banalisation. Les repères éthiques fondamentaux du soin restent au centre de la relation : confidentialité, liberté de pensée et d'expression, respect du rythme de chacun. Notre propre absence de jugement se soutient du fait que simultanément il y a un jugement de justice en perspective. Cette différenciation-articulation des fonctions, des rôles, des temps est efficiente et permet de dépasser l'alternative d'un répressif ou d'un éducatif exclusif. On favorise cette confiance indispensable au sujet pour devenir acteur de ce qui se passe (39) : « Malgré tout ce qui m'arrive, je garde une valeur personnelle, il y a une issue à l'épreuve, je vaux mieux que ce que j'ai fait ; on attend encore quelque chose de moi, je peux agir, faire un choix et... répondre de mes actes. » Si l'on constate que la liquidation du moi, la perte de l'estime de soi autorise toutes les transgressions, on peut affirmer en retour que la responsabilisation permet au sujet de se réinstaller dans sa singularité et d'éprouver à nouveau la consistance de l'individuation (40).

Dans ce contexte, le groupe permet de parler un vécu honteux qu'il faut cacher parfois au sein même de sa propre famille, grands-parents, oncle et tantes, frères et sœurs...et aux amis. Le partage de cette problématique commune développe une forte solidarité entre jeunes du groupe et permet, par la sécurité retrouvée, de nommer l'innommable. La clinique montre combien il est difficile de parler des actes et de leurs conséquences en famille. Se construit alors autour de cet inavouable un sentiment délétère de stigmatisation, alimentant un « je suis seul et eux ils sont tous (41) » à fort potentiel auto ou hétéro-agressif.

Nous sommes frappés par l'attachement des jeunes à ces rencontres : se rendre en thérapie une fois par semaine, et pour trente séances (soit le temps d'une bonne année scolaire), comporte des contraintes concrètes lourdes. Or nous n'avons eu jusqu'à ce jour aucune défection. Il est sans doute possible d'éclairer sur un plan plus théorique ce qui se joue en évoquant ces besoins humains fondamentaux tels que décrits dans les pensées déjà évoquées de la reconnaissance. Bien loin d'exposer les adolescents à une sur-violence, le groupe apparaît, c'est notre conviction, comme un lieu privilégié d'affirmation de soi, et du fait même, de découverte d'autrui et du monde. Lieu d'un « je peux » : alors que « la saisie réflexive de soi [apparaît] à chaque fois contemporaine de l'expérience d'un « je

(39) « La justice reconnaît comme acteurs ceux-là mêmes qui ont commis l'offense et vont subir la peine : la première étape sur le chemin de la réhabilitation serait d'être reconnu comme être raisonnable, responsable, libre auteur d'actes dont on a à répondre. » Paul Ricoeur.

(40) B. Stiegler, *ibid.*

(41) Propos de L'homme du souterrain de Dostoïevski.

peux » sous une forme spécifique : pouvoir dire, faire, raconter, pouvoir se tenir soi-même comme l'auteur de ses propres actes » (42).

ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION

L'importation d'un modèle forgé dans un autre contexte culturel, juridique, institutionnel, et aussi adapté soit-il, suscite évidemment toutes sortes de préventions, avec pour nous des interrogations portant sur : l'atteinte aux libertés individuelles, la présomption d'innocence et le secret de l'instruction lorsque l'on intervient en préjudiciel, le risque de confusion des rôles, la banalisation ou la dispersion de l'intime dans les discussions de groupe, les pièges du secret partagé, la surviolence que pourrait constituer dans la thérapie la confrontation collective au passage à l'acte... Il n'était pas imaginable dans ce contexte de faire l'impasse d'une évaluation externe. Celle-ci fut menée d'emblée et sous forme de recherche-action par une équipe d'enseignants chercheurs de l'Université de Besançon. Nous donnons en note (43) les références de ce travail. Nous nous contenterons donc d'en évoquer quelques points clefs. Le cadre conceptuel de cette recherche évaluative a été celui d'une psychosociologie compréhensive. L'originalité du dispositif, l'absence de toute histoire partagée le concernant a conduit en tout premier lieu à chercher à vérifier l'absence d'effets iatrogènes auprès des jeunes. Comme il n'était guère pertinent d'évaluer le dispositif à partir des intentions et des projets d'action des professionnels impliqués, la centration de l'analyse s'est faite sur la base du vécu qu'avaient les jeunes avant leur intégration dans les groupes et à l'issue des séances thérapeutiques. Le travail s'est également appuyé sur des interviews des professionnels concernés et de quelques familles. Cette recherche action s'est déroulée de 2005 à 2011 et a été l'objet d'une communication commune au CIFAS 2011 de Montreux (44). Un des principaux résultats souligné par l'équipe d'évaluation est que l'expérience groupale, si elle s'est avérée délicate et difficile, parfois

(42) Selon Paul Ricoeur, voir Nathalie Maillard, déjà citée, *La vulnérabilité : Une nouvelle catégorie morale*, Labor et Fides, Genève, 2011, notamment : « Je peux, donc je suis. Une phénoménologie de l'homme capable ».

(43) Jean-Pierre Minary, Dominique Ansel, André Mariage et Michel Boutanquo, « Jeunes en difficulté et auteurs de violences sexuelles : comment les aider sans violence ? », *Sociétés et jeunesse en difficulté*, n°10 | Automne 2010, document 2, mis en ligne le 01 septembre 2010, URL : <http://sejed.revues.org/index6825.html>.

(44) *La prise en charge des auteurs mineurs en lien avec leurs familles : une articulation entre sanction, contrôle judiciaire et soin*, Christian Bourg, Jean-Pierre Minary, Frédérique Parra, CRIAVS Besançon, Université de Franche Comté, STEMO, Besançon.



douloureuse pour les jeunes auteurs de violences sexuelles, a de façon systématique été perçue comme une aide véritable, déstigmatisante, apaisante et réconfortante. En donnant acte aux traumatismes qu'ont représenté le plus souvent signalement, interventions de la police et de la justice, dégradation du climat familial, l'espace thérapeutique a permis une libération de la parole. Au-delà d'une attention bienveillante, d'un prendre soin, le groupe a rendu possible un réel cheminement de réflexion chez les jeunes, une appropriation personnelle concernant les problématiques de l'interdit, la sanction, le grandir, la sexualité à l'adolescence, le lien à autrui, le vivre ensemble. En revanche l'absence d'un recul suffisant ne permet pas de recueillir de données significatives en terme de prévention de la récidive.

Concernant le positionnement des professionnels impliqués : il est apparu nécessaire de passer par un partenariat étroit pour que quelque chose de nouveau et d'original se réalise, entre le judiciaire, l'éducatif et le soin, au profit de ces jeunes souvent délaissés jusque là. L'impulsion de départ fut, on l'a vu, la rencontre avec une expérience québécoise passablement éloignée de nos représentations communes mais dont le souci d'humanité et la richesse pratique apparurent d'emblée marquants. La greffe sur un terrain français très différent a, *in fine*, permis la mise en place de réponses interdisciplinaires concrètes, dont les jeunes, leurs familles et certains acteurs institutionnels parviennent aujourd'hui par eux-mêmes à se saisir.

Globalement, si la prévention de la récidive reste un objectif majeur, ce travail touche aussi un au-delà résumé par cette formule emprunté au discours des adolescents eux-mêmes : « le groupe, c'est fait pour retrouver confiance, pour s'aider soi-même à grandir en aidant aussi les autres à grandir ».

Un moyen socialisant, conclut la recherche, « d'affronter l'angoisse de la solitude face à un acte « inavouable » dans tous les sens du terme (pour soi comme pour les autres, amis, famille, justice...). Dès lors s'ouvre symboliquement la voie vers l'intégration possible aux groupes sociaux, d'une réintégration dans sa famille. Le travail sur soi, sur sa sexualité, sur son désir, sur ses relations aux autres n'apparaît pas relever d'abord d'un travail souhaité/exigé par la société, mais aussi d'un travail bénéfique pour soi, non en tant que justiciable, mais en tant que sujet humain. »

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Une des principales épreuves de l'adolescence est la construction identitaire. Sous cet angle, on ne peut que souligner l'enjeu majeur que représentent pour un adolescent l'occurrence d'un passage à l'acte de violence sexuelle et la façon d'y répondre. Nous pensons avoir montré qu'il y avait d'autres réponses que

l'exclusion face à des situations qui recèlent d'authentiques opportunités de construction de soi et de résolution d'une problématique familiale connexe complexe. Nous avons également insisté sur ces prérequis que sont pour nous : la qualité de l'articulation partenariale des acteurs, la cohérence si fortement ressentie par les familles du lien sanction/contrôle judiciaire/soin, la reconnaissance de l'empowerment des personnes, la co-construction du projet de changement, l'accent mis davantage sur les facteurs de protection plutôt que sur les facteurs de risque ; au total une stratégie qui parie davantage sur les capacités du sujet et son aptitude à un nouvel engagement que sur les déficits et les manquements. Le regard porté collectivement sur ces jeunes est effectivement déterminant dans ces affaires où guette toujours un « irrational d'expiation » (45). Tout cela nécessite une forte mobilisation de la part des professionnels impliqués. C'est notre responsabilité collective que de prendre en compte les attentes bien réelles de ces jeunes avec des résultats qui, au-delà de la prévention de la récidive, touchent l'accès à la citoyenneté et... le mieux vivre des familles, victime et auteur réunis.

Un tout dernier mot à ce sujet et en terme de perspectives : la création du réseau des CRIAVS est arrivée à point nommé pour soutenir la mobilisation des professionnels et répondre au risque d'essoufflement que nous avons évoqué en première partie. Le travail de prévention sensibilisation dont sont en charge les CRIAVS, notamment à travers la mise en place de formations pluridisciplinaires croisées, commence à porter ses fruits ; et pour nous, précisément, par l'émergence d'un travail nouveau et conjoint avec nos collègues de victimologie. En effet, auteurs mineurs et victimes, généralement issus du même environnement familial ou entourage proche, ont, au décours des procédures, à vivre à nouveau ensemble et cela dans des conditions pas toujours optimales. C'est la raison pour laquelle, en échos au concept de « justice restaurative » (46) (qui vise à rendre acteurs, autant que faire se peut, auteur et victime, dans le règlement et la symbolisation de l'événement), nous nous employons à construire un protocole conjoint, « restauratif », destiné aux familles, et venant parachever le travail thérapeutique de souvent plusieurs années. Au terme de soins « parallèles », impliquant donc séparément auteurs et victimes, et lorsque les faits ont été jugés et que les intervenants du judiciaire se sont retirés, il peut être très utile d'accompagner les familles

(45) Voir P. Ricoeur, *Le mythe de la peine*, Paris, Aubier, 1967.

(46) Voir Robert Cario, in G. Lopez, S. Tzitzis (Dir.), *Dictionnaire des Sciences Criminelle*, Ed. Dalloz, 2004 : « Selon une définition devenue classique, la justice restaurative permet à l'infracteur et à la victime de se réunir, sous le contrôle bienveillant et protecteur des représentants de la société, pour décider ensemble de la meilleure façon d'aborder et de régler les conséquences du délit ainsi que ses répercussions futures. ».



dans une mise en mots rétrospective et conclusive des évènements : pour réélaborer, rendre praticable, au moment que chacun juge propice, un nouveau vivre ensemble (lorsque évidemment il est consensuellement souhaité). L'expérience montre qu'à l'ordinaire un tel bilan final et refondateur ne coule pas de source. Le retour à une vie commune se fait sans vrais échanges entre les parties, sans préparation, les enfants ayant à « se débrouiller » avec la décision unilatérale de parents qui considèrent que le sujet est clos. La proposition de ce protocole conjoint peut alors apparaître comme une ressource symbolique très forte, délimitant positivement l'après de l'avant par de nou-

velles paroles, de nouveaux engagements, nouvelles frontières dans les relations. Qu'il se nourrisse de confiance retrouvée ou de réserve maintenue, voire de demande de protection et de garanties, c'est un nouveau contrat qui s'élabore. Dans cette mise en récit collective, rétrospective et prospective, enfants et adolescents, auteurs et victimes, peuvent faire preuve d'une remarquable créativité pour se saisir d'un langage juste et authentiquement performatif. Nous cherchions en introduction les éléments d'un « travail de conviction », cet aboutissement ultime, lorsqu'il est possible, représente sans doute la meilleure raison de persévérer. ■

